



Annex XVII
PD-ABM-860

Wildlife Conservation Society (WCS)
Projet PARCS, Congo

B.P. 14537
Brazzaville
Congo

Tel: 242/83-22-91

Brazzaville Congo USAID
Department of State
Washington, DC 20521-2090

Fax: 242/83-73-63

ISN 99250

[Handwritten signature]

**MINISTERE DES EAUX ET FORETS ET DE LA
PECHE**

REPUBLIQUE DU CONGO

**STRATEGIE DE CONSERVATION DES
AIRES PROTEGEES**

**PROGRAMME DE FORMATION DE GESTIONNAIRES DES AIRES
PROTEGEES**

PROJET PARCS, CONGO

DOCUMENT DU PROJET

Août 1994

1

Table des Matières

1.	Résumé	3
2.	Introduction: La Stratégie pour la Conservation des Aires Protégées (Protected Area Conservation Strategy / PARCS)	3
3.	Le Programme du Projet PARCS en Afrique Centrale	4
4.	PARCS Congo, Phase I	5
5.	PARCS Congo, Phase II	5
5.1	Approche	5
5.2	Objectifs	6
5.3	Activités Pilotes	7
5.3.1	Guide Pratique Juridique	8
5.3.2	Stages de Formation	9
5.3.3	Ateliers de Formation	9
5.3.4	Manuel de Gestion des Aires Protégées	10
5.3.5	Cours d'Anglais	11
5.4	Coordination avec les Autres Activités de Formation au Congo	12
5.5	Actions à Entreprendre au Sein du Ministère des Eaux et Forêts	12
5.6	Programme de Travail pour la Première Année	15
5.7	Résultats Attendus	16
5.8	Personnel	17
5.9	Budget	17

Annexes:

Annexe I	Rapport de la Phase I du Projet PARCS Congo: Etudes des Besoins
Annexe II	Schéma du Guide Pratique Juridique
Annexe III	Programme du Stage en Conservation Communautaire en Côte d'Ivoire
Annexe IV	Programme Provisoire d'Atelier (Sept. 1994)
Annexe V	Protocole d'Accord MEFP-WCS
Annexe VI	Fiche de Formation
Annexe VII	Termes de Référence

1. Résumé

Le Projet PARCS Congo a pour objectif principal d'installer un système de formation des gestionnaires des aires protégées (GAP) au sein du Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche. La première phase du PARCS a constaté que les plus grands besoins en matière de formation sont dans le domaine de recyclage des agents déjà en place sur le terrain et pour leurs collègues aux niveaux régional et national qui pourront être affectés dans les aires protégées à l'avenir. La deuxième phase du projet touchera donc deux problèmes simultanément: les besoins de recyclage des GAP sur le terrain à travers une série d'activités pilotes, et le manque d'une procédure systématique de formation des GAP à travers une série d'actions à entreprendre au niveau du Ministère à Brazzaville. Pour que le Projet PARCS atteigne son objectif principal, il faudra surtout que l'éthique de la formation devienne entièrement incorporé dans les activités quotidiennes du Ministère.

2. Introduction: La Stratégie pour la Conservation des Aires Protégées (Protected Area Conservation Strategy / PARCS)

Les gestionnaires des aires protégées (GAP) jouent un rôle vital dans la protection et la conservation des riches ressources biologiques d'Afrique. La gestion des aires protégées en Afrique est devenue une tâche de plus en plus complexe qui requiert des compétences techniques dans les domaines non seulement de la faune et du tourisme, mais aussi de la gestion, de la programmation, des lois, des politiques, des finances et de la comptabilité.

Les institutions et les programmes traditionnels de formation pour les GAP en Afrique n'ont généralement pas suivi les exigences croissantes d'une gestion efficace des aires protégées. Le projet PARCS cherche des moyens de faciliter le processus de mise au point de programmes de formation dans les domaines et les compétences pour lesquels les GAP eux-mêmes reconnaissent les déficiences.

La Phase I de PARCS, l'évaluation des besoins et des possibilités de formation a posé deux questions: (i) "De quelle formation a besoin un GAP pour renforcer la conservation des aires protégées africaines?" et (ii) "Que peut-on faire pour donner aux GAP cette formation?"

La Phase I de PARCS (Protected Area Conservation Strategy - Stratégie de Conservation des Aires Protégées) constituait la première étape d'un projet de quatre ans. La deuxième étape, dans la Phase II, concerne les besoins de formation prioritaires dans un certain nombre de pays pilotes en Afrique centrale, de l'est et du sud, en fonction des besoins et des recommandations identifiés lors de la Phase I.

Le Programme d'Aide à la Biodiversité (Biodiversity Support Program, BSP) est le réalisateur de PARCS. Le financement principal provient de l'USAID (Agence des Etats Unis pour le Développement International). Le BSP réalise le PARCS en collaboration avec trois organisations non-gouvernementales américaines de conservation actives en Afrique: the African Wildlife Foundation (AWF), the Wildlife Conservation Society (WCS) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF). Pour toutes les activités de PARCS,

c'est AWF qui gère le programme en Afrique de l'Est, WWF se charge de celui dans le sud de l'Afrique, et la WCS s'occupe de l'Afrique centrale francophone.

Pour la Phase II du PARCS, les trois institutions se focalisent sur deux pays dans chaque région. Pour l'Afrique Centrale, le WCS proposait à l'origine de se concentrer sur le Congo et sur le Rwanda. Compte tenu de la situation dans ce dernier pays, au lieu de se focaliser sur deux pays ciblés, le WCS se concentre surtout sur le Congo avec une série d'autres actions (y compris la préparation d'un Manuel de Gestion des Aires Protégées) visées sur toute l'Afrique Centrale francophone.

Durant les deux années de la Phase II du PARCS, les trois institutions collaboratrices plus le BSP travailleront ensemble au niveau inter-régional pour fournir tout l'appui nécessaire à la réussite des activités dans les pays ciblés. Un expert en formation a été retenu qui circulera sur demande dans les trois régions visées et qui a été chargé de rédiger, à la fin du projet, un guide de formation en matière des aires protégées qui sera publié en anglais et en français et qui servira de manuel pour les agences gouvernementales responsables pour la gestion des aires protégées dans toute la zone. Tous les six mois, des ateliers inter-régionaux permettront aux intervenants dans les divers pays de l'Afrique de se réunir pour partager leurs expérience en matière de formation et pour étudier en profondeur un aspect spécial de la gestion des aires protégées. Le premier atelier inter-régional, par exemple, qui se tiendra en Tanzanie au mois de septembre 1994, s'occupera de tout ce qui est programmation.

3. Le Programme du Projet PARCS en Afrique Centrale

Sur toute la zone de l'Afrique centrale, l'un des objectifs du Projet PARCS est de faciliter le développement de programmes de formation pour les gestionnaires des aires protégées (GAP) qui soient durables et qui répondent aux besoins particuliers du pays. Un deuxième objectif consiste à promouvoir la création de voies de communication inter- et intra-régionales. La région centrafricaine, y compris la partie est de la Crête Zaïre-Nil et la partie ouest du bassin versant du fleuve Congo, englobe un grand nombre d'aires protégées avec des conditions écologiques, économiques et socio-économiques différentes. Les GAP dans toute la région pourront profiter des initiatives et des expertises développées dans les pays avoisinants. La tâche de coordonner et de faciliter le progrès vers ce but sera l'un des principaux rôles du Projet PARCS.

Le programme spécifique au Congo est décrit dans le présent document. Sur le plan régional, la Phase I du PARCS (étude des besoins) est intervenu dans quatre autres pays de la région: le Rwanda, le Burundi, le Zaïre et le Cameroun. Dans la deuxième phase, le volet régional consistera à:

- i). Renforcer l'approche de la formation "en deux étapes" (voir les paragraphes 5.2.2 et 5.2.3 ci-dessous);
- ii). Développer un Manuel de Gestion des Aires Protégées adapté aux écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale;
- iii). Coordonner les activités de formation dans plusieurs pays de l'Afrique centrale.

- iv). Fournir un appui ponctuel au Projet PARCS Congo.
- v). Faciliter les liens en matière de conservation entre l'Afrique francophone et anglophone.

4. PARCS Congo, Phase I

Une recommandation principale de l'étude des besoins en matière de formation pour les gestionnaires des aires protégées au Congo (voir Annexe I) est de développer et de souligner l'importance de la formation "en service" et "sur le tas" pour s'adresser aux besoins qui ont été identifiés. Les programmes de formation devraient être basés sur les besoins clefs en matière de formation dans les disciplines qui ont été identifiées par "l'analyse des lacunes". Ils devraient aussi se baser sur les principaux champs d'action des GAP où l'analyse a détecté les lacunes les plus importantes entre le niveau actuel de compétence des GAP (tel qu'il a été jugé par eux et par les autres participants dans la Phase I) et le niveau de compétence qu'ils ont jugé nécessaire pour faire un travail efficace. Spécifiquement, ces compétences comprennent les Politiques et les Procédures, la Programmation, les Connaissances Juridiques, les Connaissances Techniques, les Finances et la Comptabilité. Ils comprennent également les Lois et la Réglementation, les Visiteurs, les Programmes d'Intervention et la Conservation des Ressources. Le développement des compétences mentales et sociales nécessaires à l'analyse et à la résolution des problèmes devrait être une des caractéristiques principales des cours de formation. La contribution de la Phase II du Projet PARCS consiste à fournir l'assistance technique nécessaire au développement d'un tel programme.

5. PARCS Congo, Phase II

5.1 Approche

L'un des objectifs principaux de la Phase II du PARCS au Congo est de fournir un appui aux Ministères responsables de la gestion des aires protégées qui contribuera au développement d'un "éthique de formation." Un tel éthique soulignera que la formation doit être planifiée d'une façon systématique et qu'elle doit être continuelle et répétée. Trop souvent, la formation est subie une seule fois dans la carrière d'un GAP et ne s'adapte pas aux exigences évolutives du travail. Elle devrait contribuer au développement des carrières des GAP, qui à leur tour devraient suivre un chemin basé sur la performance et l'initiative de l'individu. Le Projet PARCS travaillera conjointement avec les Ministères des Eaux et Forêts et de la Pêche pour développer un Plan ou un Programme de Formation pour les gestionnaires des aires protégées. Les programmes de formation seront basés autant que possible sur la formation pratique sur le terrain.

Au Congo, le projet PARCS centralise sa stratégie sur la coopération avec les autorités compétentes au sein des Ministères des Eaux et Forêts et de la Pêche (MEFP) pour établir des processus de formation et développer des plans de formation. En premier lieu la Phase II de PARCS est visé sur le développement d'un programme de formation spécifique et à long terme des agents de MEFP. La formation des formateurs et le

développement des cours de recyclage seront les méthodes utilisées pour atteindre ce but et comme outils principaux de la formation.

Au moment où les GAP participeront aux activités de formation organisée, un second thème majeur sera de développer chez les GAP leur propre responsabilité envers la formation et de mettre en place les mécanismes pour un échange de connaissances et de compétences avec leurs collègues de service sur le terrain. Avec le développement des cours de formation spécifiques, le Projet PARCS facilitera la transmission des connaissances des GAP à leurs collègues.

Ces stratégies sont basées sur les conclusions de la Phase I de PARCS et sur les remarques informelles des directeurs des aires protégées à Brazzaville et des experts extérieurs.

5.2 Objectifs

Les objectifs de la Phase II du Projet PARCS Congo sont les suivants:

- 5.2.1 Développer la compréhension au sein du Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche, et la capacité d'en exécuter, que la formation est de la responsabilité du Ministère et devrait être planifiée d'une façon systématique. Actuellement la formation tend à être initiée par d'autres et sur des bases temporaires.
- 5.2.2 Souligner l'importance des différentes connaissances, et leurs applications pratiques, requises des GAP et l'importance de la formation continue pour atteindre un niveau de compétence adapté aux besoins actuels.
- 5.2.3 La formation et la performance contribuent au développement d'une carrière. Cette hypothèse doit être incorporé dans l'éthique du Ministère et de ses départements à tous les niveaux. La participation aux cours de formation et l'amélioration du travail devront devenir des mécanismes d'évaluation et des conditions pour la promotion professionnelle. Le développement d'un tel système pourra avoir une influence considérable sur la motivation et les efforts de tous les agents du Ministère.
- 5.2.4 Identifier et développer les bonnes relations de travail entre les responsables pour la formation et les homologues au sein du Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche.
- 5.2.5 Le premier groupe cible concernera des gestionnaires des aires protégées (GAP); le second groupe cible se composera du personnel identifié par le MEFP comme candidats plausibles pour les postes éventuels dans les aires protégées; un troisième groupe cible sera constitué d'agents régionaux du MEFP qui ont des responsabilités dans l'administration des aires protégées.
- 5.2.6 La formation des formateurs étant considérée comme la première étape

importante vers le développement d'un soutien à long terme des projets et des processus de formation,

- i). Fournir aux GAP une expérience pratique approfondie, afin que, une fois de retour dans leur pays, ils deviennent formateurs à leur tour.
- ii). Chercher à identifier et développer des compétences au sein du pays.

5.2.7 Identifier des opportunités de formation, y inclure des personnes qualifiées et capables de planifier et de diriger des programmes (long-terme) et des cours (court-terme) de formation, afin de compiler des listes d'experts nationaux, régionaux et, s'il s'avérait nécessaire, expatriés. Ces listes serviront de ressources pour les programmes de formation au Congo à l'avenir.

5.2.8 Développer l'expertise au sein du Ministère pour la recherche de financement pour les programmes de formation.

5.2.9 Prévoir un volet "suivi et évaluation" à incorporer dans les opérations quotidiennes du projet. En même temps, assurer une documentation compréhensive à toutes les étapes comme contribution au texte PARCS prévue par le BSP (Biodiversity Support Program) pour publication en 1995.

5.2.10 Chercher à élargir autant que possible le rôle des femmes dans la gestion des aires protégées en augmentant leur accès à la formation.

5.2.11 Collaborer avec d'autres projets, aux niveaux national et régional, pour coordonner les différents efforts pour la formation dans le secteur de la conservation des ressources naturelles.

5.3 Activités Pilotes

Certaines activités pilotes de formation sont prévues dans le cadre du Projet PARCS Congo qui se dérouleront au cours des deux ans de la Phase II. Il est important de noter cependant que ces actions sont secondaires au thème principal du PARCS, c'est à dire d'installer la procédure de formation telle que prévue dans les objectifs cités ci-dessus. Les activités pilotes de la Phase II au Congo contribueront ainsi non seulement à la formation à court terme des gestionnaires des aires protégées, mais surtout au développement d'un plan de formation et des ressources nécessaires à la formation des GAP à long terme. Le plan de formation pour les GAP sera élaboré par le Ministère des Eaux et Forêts sur la base des expériences de la Phase II de PARCS. Par la suite, il pourra servir de modèle pour des plans de formation dans d'autres disciplines pertinentes au travail du Ministère.

Les lacunes principales chez les gestionnaires des aires protégées au Congo, telles qu'elles ont été identifiées par la Phase I du PARCS, sont dans les domaines suivants. Une série de mesures, dont l'accent principal est sur le recyclage des agents déjà sur place dans les aires protégées, est proposée pour faire face à ces lacunes.

<u>Catégorie</u>	<u>Lacune</u>	<u>Activité Prévues</u>
1. Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> i. Politiques et Procédures ii. Programmation iii. Technique iv. Finances et Comptabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Guide Pratique Juridique Ateliers, expert international Manuel de Gestion Ateliers, etc.
2. Principales Divisions du Travail	<ul style="list-style-type: none"> i. Conservation des Ressources ii. Interventions iii. Lois et Réglementations iv. Conservation avec les Communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Manuel de Gestion Guide Pratique Juridique Guide Pratique Juridique Voyages d'études, ateliers, consultants, etc.
3. Compétences Mentales et Sociales	<ul style="list-style-type: none"> i. Méthode élaboré dans <i>tous</i> les ateliers/séminaires, etc. 	

Dans le cadre du Congo, nous ajoutons à ces lacunes la faible capacité des GAP Congolais en langue anglaise. Puisque l'anglais est devenu la langue commune de la conservation, la plupart des publications sont disponible uniquement en Anglais. La majorité des ateliers et des conférences internationaux sur la conservation en Afrique se déroulent en anglais. Malgré la présence d'interprètes, celui qui ne parle pas l'anglais est désavantagé par rapport aux autres participants.

5.3.1 Guide Pratique Juridique

L'une des principales lacunes soulignées par les GAP eux-mêmes concerne l'aspect juridique de la gestion des aires protégées, c'est à dire les Politiques et les Procédures, les Interventions, les Lois et les Réglementations. Dans le but de faire face à ces manquements, le Projet vise la production d'un Guide Pratique Juridique qui fera le résumé de toute la législation Congolaise touchant sur les aires protégées et la conservation de la faune et de la flore. Le guide, qui sera distribué gratuitement à tous les GAP, servira de base pour des ateliers sur l'aspect juridique du travail des GAP, ainsi que de manuel qu'ils pourront utiliser au cours de leur travail quotidien sur le terrain. Il servira en même temps de guide qui permettra aux populations locales de connaître leurs droits. Le guide sera préparé par un professeur de droit sur l'environnement de

L'Université Marien Nguouabi à Brazzaville, Mme. Delphine Adouki. La section pertinente du GPJ sera testée à l'occasion de l'atelier sur la conservation communautaire au mois de septembre 1994 pour vérifier que le sujet, tel qu'il est abordé dans le guide, est facilement compréhensible par les GAP. Il est prévu que le travail de préparation sera achevé à la fin du mois d'octobre 1994. La publication, qui sera financée selon toute probabilité par une contribution du Projet ECOFAC, est programmée pour le début de 1995. La participation financière du Projet GEF Congo a été sollicitée également. Le schéma provisoire pour le GPJ se trouve en Annexe II.

5.3.2 Stages de Formation

Dans le cadre du PARCS, les stages de formation auront une grande importance. D'abord, ils permettront aux stagiaires de s'informer en profondeur sur un aspect spécifique de la gestion des aires protégées. Mais du point de vue de PARCS, le stage en lui-même n'est que la première phase d'un processus "à deux étapes" qui obligera les stagiaires, après le stage, de devenir des formateurs à leur tour. Chaque stage de formation doit obligatoirement être suivi d'un atelier qui sera animé en grande partie par les stagiaires, qui communiqueront donc à leurs collègues de service ce qu'ils ont appris lors du stage. Le seul stage qui est déjà programmé (juillet 1994) se déroulera en Côte d'Ivoire au mois d'août 1994 (voir le programme en Annexe III). Il s'agit d'un voyage d'étude qui visera plusieurs aspects de la conservation communautaire autour des aires protégées ivoiriennes. Trois agents du Ministère des Eaux et Forêts du Congo participeront à ce stage, qui sera animé par un Ivoirien associé depuis plus de 7 ans au programme de la WCS en Côte d'Ivoire.

Au cours de la deuxième phase du PARCS Congo, des autres stages de formation seront organisés selon les besoins et les opportunités. Dans chaque cas, comme nous l'avons déjà mentionné, le stage sera suivi d'un atelier tel que celui qui est prévu sur la conservation communautaire au mois de septembre 1994 (voir ci-dessous).

5.3.3 Ateliers de Formation

Les ateliers de formation constitueront la voie principale de formation pour la plupart des GAP. Ils seront organisés suite à chaque stage de formation (voir 5.2.3) et de temps à autres pour répondre aux autres besoins. A chaque occasion, une formation des animateurs (formation des formateurs) sera prévue pour garantir que la qualité des ateliers est aussi élevée que possible. Dans le cadre de l'atelier sur la conservation communautaire, par exemple (voir Annexe IV pour le programme provisoire), la formation des stagiaires sera assurée par l'expert en formation du PARCS, M. Régis Maubrey. M. Maubrey passera une première semaine avec les stagiaires et les autres animateurs de l'atelier (y compris son homologue auprès du Ministère, Dr. Rufin Oko) avant de contribuer aussi dans la deuxième à l'animation de l'atelier. Actuellement, deux ateliers sont prévus. D'autres seront programmés selon les besoins et les opportunités.

5.3.3.1 Atelier sur la conservation communautaire, y compris un test de la section du Guide Pratique Juridique portant sur les relations avec les communautés vivant autour des aires protégées. Voir Annexe IV.

5.3.3.2 Atelier pour tester le Manuel de Gestion des Aires Protégées. Il y a une forte possibilité que cet atelier sera tenu au Centre de Formation en Recherches et Conservation Forestier (CEFRECOF) à Efulu, Zaïre, au mois de février 1995, avec un co-financement du Projet ECOFAC.

D'autres ateliers seront organisés, surtout sur les thèmes abordés dans le Guide Pratique Juridique et le Manuel de Gestion des Aires Protégées, au moment où les matériaux de bases seront disponibles.

Au niveau du noyau de formation, des ateliers inter-régionaux réguliers sont programmés par le PARCS qui aborderont les compétences nécessaires surtout dans la programmation des activités de formation et dans l'élaboration des plans de formation. Le premier atelier inter-régional se tiendra en Tanzanie au mois de septembre 1994 et s'adressera aux divers aspects de la programmation en matière de formation des gestionnaires des aires protégées.

5.3.4 Manuel de Gestion des Aires Protégées

Le Manuel de Gestion des Aires Protégées (MGAP) sera l'un des produits du volet régional du PARCS en Afrique centrale. Il incorporera des éléments basés sur d'autres manuels publiés dans le même domaine (la plupart en Anglais) adaptés au milieu forestier de l'Afrique centrale, et d'autres éléments tirés par exemple des ateliers prévus dans le cadre du PARCS. Le schéma provisoire est le suivant:

- Section I La Gestion des Aires Protégées
- I Introduction
- A Catégories d'aires protégées
- B Diverses approches à la gestion des aires protégées
- II La Planification
- A Stratégies nationales / stratégies systématiques
- B Les plans d'aménagement
- C Planification des programmes de recherche
- III La Mise en Place d'un Système de Gestion
- A Gestion du personnel
- B L'entretien de l'infrastructure physique
- C Protection et gestion
- 1. Protection active (répression)
- 2. Protection passive (zones tampons, conservation communautaire)
- 3. Gestion des réserves
- 4. Gestion de la faune et de la flore

- 5. Gestion des populations locales
- D Le recyclage

- IV Evaluation des Systèmes de Gestion
- V Intégration des Aires Protégées dans les Plans Régionaux d'Occupation des Sols
- VI Les Populations Locales et les Aires Protégées

Section 2 L'Application des Activités de Recherche à la Protection et Gestion des Aires Protégées en Forêt Tropicale

- I Identifier les objectifs et reconnaître des limites de la gestion et de la recherche
- II Les informations à collecter
- III Trois étapes dans la collection des données
- IV Les cartes et les boussoles
- V La description qualitative des forêts tropicales
- VI La description quantitative des forêts tropicales
- VII Méthodologies pour les recensements de la faune
- VIII Méthodologies pour mesurer l'impact humain sur le milieu forestier
- IX L'analyse et l'interprétation des données

La plus grande partie du travail d'élaboration du MGAP sera fait dans le cadre des activités du PARCS sur la région de l'Afrique centrale en général. Les expériences pratiques du PARCS Congo auront pourtant une grande influence sur le Manuel, qui servira, quand il sera achevé, de matériel de base pour les ateliers de formation surtout en matière de connaissances techniques et de conservation des ressources.

5.3.5 Cours d'Anglais

La faible capacité des agents des Eaux et Forêts en langue Anglaise -- langue commune de la conservation -- nous a convaincu de l'importance de cours d'anglais pour les agents au niveau de Brazzaville qui jouent un rôle dans la gestion des aires protégées. Avec la participation financière du Centre Culturel Américain, le projet envisage l'inscription tous les trimestres de 6 à 8 agents qui contribueront ainsi à fondation d'une base de GAP compétents en Anglais et capables de participer au maximum dans les interactions avec leurs collègues des pays africains anglophones. Les pays de l'Afrique de l'est et du sud, pour la plupart, ont des programmes de conservation, de formation et de recyclage bien plus avancés que chez les pays francophones. Comme nous l'avons déjà mentionné (Section 3), le programme régionale du PARCS vise lui-aussi à renforcer les liens entre les pays africains anglophones et francophones en matière des gestion des aires protégées.

5.4 Coordination avec les Autres Activités de Formation au Congo

A la fin du mois de mars 1994, un séminaire a été organisé au MEFP pour discuter les besoins en formation identifiés lors de la Phase I du Projet PARCS et, dans l'esprit d'un projet "ouvert," le développement d'une stratégie (PARCS Phase II) pour adresser ces besoins. L'atelier a rassemblé les responsables de la Direction des Etudes et de la Planification et de la Direction de la Faune et de la Flore, du Cabinet du Ministre, plusieurs conservateurs des aires protégées, et des représentants des différents projets au Congo qui ont comme objectif la gestion rationnelle des ressources naturelles et la conservation de la nature.

L'une des conclusions principales du séminaire a été l'accord des autres projets intervenant dans les aires protégées Congolaises que le PARCS se charge de la coordination des activités de formation. Ceci coïncide entièrement avec l'objectif de systématiser toutes les actions de formation au sein du Ministère et d'assurer que la formation soit organisée pour répondre aux besoins communs du MEFP plutôt que d'une façon ad hoc et réactive.

Depuis le séminaire du mois de mars, le Coordonnateur du PARCS Congo a organisé des contacts avec les représentants des bailleurs de fonds et des autres projets de conservation intervenant dans le pays en vue d'explorer les opportunités de concertation. Il a pu obtenir la participation probable des Projets ECOFAC et GEF dans la préparation du Guide Pratique Juridique, de ECOFAC dans le stage de formation en Côte d'Ivoire, et de l'Unité de Protection des Gorilles dans l'atelier sur la conservation communautaire au mois de septembre. Les autres projets, tels que ceux de Conkouati et de Lac Télé (gérés tous les deux par l'UICN), ont été tenus au courant des toutes les activités du PARCS dans le but d'une coopération éventuelle à l'avenir.

5.5 Actions à Entreprendre au Sein du Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche

Pour que le Projet PARCS réussisse à long terme, il sera indispensable d'entreprendre une série d'actions au sein du Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche. A l'avenir, il va falloir que l'initiative et la coordination pour les actions de formation soient assurées par le personnel et les structures administratives du Ministère sans l'appui technique et matériel du PARCS. En prévoyant la préparation des matériaux nécessaires à la formation dans certains domaines (Guide Pratique Juridique et Manuel de Gestion des Aires Protégées, par exemple), le PARCS pourra fournir une base pratique pour ces activités. La réalité, pourtant, c'est que la mise en place d'un système durable de recyclage nécessitera des changements importants au niveau du Ministère à Brazzaville. Effectuer ces changements-là, pour installer un système durable de formation au sein du Ministère, est l'objectif le plus ambitieux du PARCS.

Les actions envisagées au niveau centrale sont les suivantes:

- 5.5.1 Elaboration d'un Protocole d'Accord entre le WCS et le Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche portant création formelle du Projet PARCS. Le Protocole a été signé le 30 avril 1994 (voir Annexe V). L'un des exigences du Protocole (voir

l'Article 18) est l'élaboration d'un document du projet et d'un programme de travail annuel -- d'où le document actuel.

- 5.5.2 Création d'un noyau de formation PARCS-MEFP, prévue par l'Article 10 du Protocole d'Accord. Bien que le Protocole prévoit un noyau constitué de deux personnes seulement, l'expérience suggère qu'il faudra y inclure également l'homologue à l'expert en formation (voir ci-dessous, paragraphe 5.7) ainsi qu'un représentant de la Direction de la Faune et de la Flore (direction chargée de la gestion des aires protégées). Le noyau de formation assure le fonctionnement quotidien des activités du PARCS au sein du Ministère.
- 5.5.3 Préparation de fiches de formation pour tous les agents du Ministère des Eaux et Forêts intervenant dans le domaine de la gestion des aires protégées. Un brouillon a été proposé par le PARCS au niveau central qui a été traduit en français pour le cas spécifique du Congo (voir Annexe VI) et soumis à l'approbation des autorités ministérielles pour adoption. L'informatisation des fiches de formation et des autres documents et activités relatifs à la formation dépend de la disponibilité au Ministère d'un bureau sécurisant.
- 5.5.4 Listing hiérarchique des postes auprès du Ministère des Eaux et Forêts. Afin de bien comprendre et, si possible, intensifier la motivation des gestionnaires des aires protégées, il faut que la carrière professionnelle des GAP sur le terrain, par rapport à celle de leurs collègues des directions régionales et nationales, par exemple, soit claire et bien définie. Non sans raison, les agents du MEFP ont tendance à apercevoir un poste dans une aire protégée comme un cul de sac du point de vue de leur carrière. Pour que le PARCS réussisse, il faudra que la valeur d'une expérience et d'une formation en gestion des aires protégées soit reconnue au niveau de Brazzaville et surtout qu'elles soient intégrées au maximum dans l'organigramme du Ministère. Un tel listing sera préparé par le noyau de formation comme document de base pour la formation à l'avenir.
- 5.5.5 Revue des procédures du Ministère des Eaux et Forêts (rapports mensuels, termes de référence, suivi et évaluation). Bien que, en principe, les rapports mensuels et les termes de référence fassent déjà partie des procédures administratives du Ministère, en réalité ces procédures sont peu respectées. Pour que la formation et le recyclage s'enracinent dans les activités quotidiennes du Ministère, il faudra que les procédures y relatives, qui promouvront la professionnalisation des carrières des GAP, soient renforcées elles aussi. La formation doit être planifiée d'un façon systématique et qu'elle doit être continu et répétée. La formation devrait contribuer au développement des carrières des GAP et elle doit suivre un chemin basé sur la performance et l'initiative de l'individu. Pour effectuer cela, des termes de référence seront élaborés pour tous les GAP qui n'en ont pas déjà et des rapports mensuels seront sollicités par le noyau de formation au niveau de Brazzaville pour permettre de suivre et évaluer les résultats réels des activités PARCS sur le terrain. Pour que ces mesures soient rétablies dans les habitudes professionnelles du Ministère, ce sera très important qu'elles soient des actions du Ministère plutôt que les actions d'un projet extérieur (i.e. PARCS).

Pour contribuer encore à la professionnalisation du métier et pour mieux motiver les GAP à la formation, le Projet PARCS élaborera avec le Ministère un modèle de certification pour reconnaître la participation des agents dans les activités de recyclage.

- 5.5.6 Développement d'une "base de données" des opportunités et des ressources de formation. Pour ce qui concerne les opportunités de formation, il s'agit surtout d'un listing des institutions au Congo et à l'étranger qui offrent une formation portant sur la gestion des aires protégées. Les éventuels bailleurs de fonds qui ont un intérêt particulier à la formation seront listés eux aussi. La base de données des opportunités sera informatisée au moment où les machines seront disponibles (voir 5.4.3). Elle facilitera beaucoup la planification systématique de la formation des GAP au sein du MEFP.

La liste des opportunités de formation sera adapté surtout aux besoins des individus. L'un des buts d'un plan de formation (voir ci-dessus) sera d'assurer que la formation au niveau individuel réponde au maximum aux besoins institutionnels du Ministère.

La liste des ressources de formation, par contre, qui consistera en liste des experts en disciplines touchants sur la gestion des aires protégées au Congo, servira surtout pour l'organisation d'ateliers qui peuvent toucher un public beaucoup plus important. Au niveau central du Ministère, une liste des personnes ressources sera la condition sine qua non d'un programme durable de recyclage.

- 5.5.7 Elaboration d'un Plan de Formation. L'un des travaux les plus importants à entreprendre au cours des activités pilotes sera l'élaboration d'un plan de formation qui servira de schéma directeur pour la formation des GAP dans les années à venir. Toutes les activités pilotes et toutes les actions à entreprendre au sein du Ministère (le présent Section 5.4) ont été conçues dans l'objectif de contribuer à l'élaboration du plan et, à travers ce plan, à la réussite du PARCS à long terme.

Un plan de formation fait toujours l'objet d'un calendrier détaillé d'activités prévues au cours de l'année, y compris les noms des individus ciblés, les ateliers et stages prévus, les animateurs des ateliers, etc. etc. Des programmes séparés seront préparés pour les divers aspects du travail des GAP: Lois et Réglementations, Techniques, Finances/Comptabilité, Conservation Communautaire, etc. Un plan de formation taillé aux besoins précis des GAP au Congo sera élaboré graduellement au cours de la période du Projet PARCS.

5.6 Programme de Travail (1^{ère} Année)

Date/Activité	Juin 1994	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<u>Activités Pilotes</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Négociations avec MEFP, Mme. Adouki, ECOFAC et GEF sur Guide Pratique Juridique (GPJ). - Organisation du stage sur conservation communautaire en Côte d'Ivoire. - Arranger cours d'Anglais avec Centre Culturel Américain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Début du travail par Mme. Adouki sur GPJ. - Sélectionner stagiaires et finaliser détails pour stage en Côte d'Ivoire. - Cours d'Anglais commencent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stagiaires en Côte d'Ivoire. - Travail préparatif pour atelier du mois de septembre. - Cours d'Anglais continuent. - Formation en informatique de Mme. Adouki. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail continue sur GPJ. - Visite de l'expert en formation et de la Coordinateur Régionale pour la formation des formateurs. - Atelier sur la conservation communautaire. - Cours d'Anglais continuent. 	<ul style="list-style-type: none"> - GPJ terminé. Texte finalisé, travail de rédaction et de publication. - Activités de suivie à l'atelier du mois de septembre. - Travail avec MEFP sur actions à entreprendre au niveau de Ministère. - Cours d'Anglais continuent. - Début des travaux sur le plan de formation. - Elaboration du plan de travail pour la deuxième année. 		
<u>Actions à Entreprandre au Sein du Ministère</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du Protocole d'Accord. - Interviews des candidats pour postes d'homologues 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et premières séances de travail du noyau de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du Correspondent National en stage en Côte d'Ivoire. - Elaboration du Document du Projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier sur la conservation communautaire. - Formation en informatique pour homologues du MEFP. - Listing de l'hierarchie des postes au MEFP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des procédures du MEFP. - Elaboration des fiches de formation. - Elaboration des termes de référence pour les GAP. - Elaboration d'une formulaire pour les rapports mensuels des GAP. - Continuation du travail sur les bases de données: opportunités et personnes ressources. - Informatisation des fiches, de la documentation, etc. - Elaboration d'un schéma du plan de formation. 		
<u>Activités Globales du PARCS</u>				<ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatifs pour atelier. - Atelier inter-régional à Arusha, Tanzanie. 			

5.7 Résultats Attendus

Plusieurs résultats spécifiques et concrets sont attendus du Projet PARCS Congo:

- i). Un Plan de Formation pour tous les agents du Ministère des Eaux et Forêts et de la Pêche intervenant dans les aires protégées du Congo. Le plan de formation, qui sera reformulé toutes les années, servira de base pour toutes les activités de formation des GAP après la fin du Projet PARCS.
- ii). Un Guide Pratique Juridique rédigé spécifiquement pour les gestionnaires des aires protégées qui leur servira de manuel sur tout ce qui concerne les lois et les Réglementations en matière de la faune et des aires protégées. Le GPJ servira aussi de base pour les ateliers de formation dans le même domaine.
- iii). Un Manuel de Gestion des Aires Protégées préparé spécifiquement pour le cas de l'Afrique centrale. Comme le GPJ, ce manuel servira non seulement de document de référence pour les GAP sur le terrain, mais aussi de base pour les ateliers de formation en gestion et techniques pratiques de terrain.
- iv). Une base de données informatisée au MEFP des opportunités et des ressources de formation qui servira de base pour la formation des GAP à l'extérieur et qu'à l'intérieur du pays, ainsi qu'un personnel au sein du Ministère formé pour l'utiliser.
- v). Une base de données détaillée, basée surtout sur les fiches de formation, des agents des Eaux et Forêts formés en gestion des aires protégées, avec des termes de référence pour tous les postes du MEFP dans les aires protégées congolaises.
- vi). Un responsable de la formation au sein du Ministère qui aura reçu une formation compréhensive et intensive sur une période d'au moins 18 mois.
- vii). A travers les ateliers et les stages de formation qui auront lieu durant la période du Projet, des gestionnaires des aires protégées (surtout de la Direction de la Faune et de la Flore) mieux formés dans les compétences pertinentes à leur travail sur le terrain.
- viii). Un personnel du MEFP plus compétent en langue Anglaise.
- ix). Un manuel de formation qui incorporera les expériences des Projets PARCS sur tout l'Afrique dans un guide de formation ciblé aux Ministères chargés des aires protégées sur tout le continent.

Ce qui est le plus important, le Projet PARCS visera à inspirer une "éthique de formation" au Ministère à tous les niveaux. Les activités pilotes de formation, bien qu'importantes, le sont moins que les actions qui seront entrepris dans le cadre du projet au niveau du Ministère. Celles-ci sont essentielles pour que les procédures de formation soient incorporées entièrement et d'une façon permanente dans les activités quotidiennes

du MEFP.

5.8 Personnel

Au niveau régional, le Projet PARCS en Afrique centrale sera dirigé par deux coordonnateurs, l'un travaillant à mi-temps au Congo et l'autre à mi-temps sur toute la zone de l'Afrique Centrale. Ils travailleront en même temps avec les coordonnateurs de PARCS au Malawi, en Zambie, en Ouganda et en Tanzanie. Ceci augmentera les possibilités de coopération inter-régionale aussi bien que de collaboration dans les activités de formation au niveau des autres pays de l'Afrique.

Au Congo, le Coordonnateur est une personne expérimentée en gestion des projets de conservation des aires protégées. Il est nommé par la Wildlife Conservation Society (WCS) après avis du MEFP. Il est chargé de superviser les activités du projet (voir Termes de Référence et Curriculum Vitæ, Annexe VII). Le Coordonnateur recevra un appui ponctuel du Coordonnateur Régional du PARCS ainsi que de l'expert en formation, nommés tous les deux par le Projet PARCS au niveau central, qui passeront périodiquement au Congo selon les besoins.

Au Ministère des Eaux et Forêts, le Projet PARCS est mis en action en coopération avec le Coordonnateur par deux homologues nommés par Arrêté du Ministre après avis de la WCS: le Correspondant National et l'homologue à l'expert en formation (voir Annexe VII). Un noyau de formation composé du Coordonnateur et du Correspondant National, en collaboration étroite avec l'homologue à l'expert en formation et la Direction de la Faune et de la Flore (chargée de la gestion des aires protégées), sera chargé du fonctionnement quotidien du projet. La réussite à long terme du PARCS au Congo dépend en très grande partie de la qualité de ces deux personnes, surtout du Correspondant National, qui sera chargé de mettre en application la majorité des actions à entreprendre au sein du Ministère (voir section 5.5 ci-dessus).

5.9 Budget et Financement

Le financement principal du Projet PARCS Congo provient de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers le Programme d'Appui à la Biodiversité (BSP), par contrat avec la Wildlife Conservation Society de New York. Le projet bénéficie également de l'appui logistique et intellectuel du Projet Nouabalé-Ndoki ainsi que de co-financements éventuels d'autres projets intervenant dans les aires protégées au Congo (voir paragraphe 5.4 ci-dessus): ECOFAC, GEF, UICN, UPG, et autres.

Le budget de base de l'USAID pour les activités du PARCS au Congo est de \$15.000 pour la période de janvier-août 1994 et de \$45.000 pour la période de septembre 1994 - août 1995. A cela s'ajoute les coûts du Coordonnateur et des communications et le prix d'investissement et de fonctionnement d'un véhicule PARCS à l'usage du Coordonnateur.

Budget des Activités du PARCS Congo, 1994-95

<u>Catégorie</u>	<u>Année I</u> <u>(1-8/94)</u>	<u>Année II</u> <u>(9/94-8/95)</u>
Guide Pratique Juridique	\$5.000	\$5.000
Stage de Conservation Communautaire	4.250	0
Atelier en Conservation Communautaire	450	10.000
Cours d'Anglais	200	800
Indemnités	1.100	6.550
Ordinateur + Imprimante + Logiciel	3.000	0
Cours d'Informatique	500	500
Déplacements à l'Intérieur du Pays	0	2.500
Déplacements Internationaux (ateliers inter-régionaux)	0	12.300
Consultants Locaux	0	4.350
Fournitures de Bureau, Photocopies, etc.	500	1.000
Imprévues et Autres Activités Pilotes *	0	2.000
TOTAUX en Dollars US	15.000,00	45.000,00

* Il est prévu que les co-financements éventuels des autres projets intervenant dans le domaine de la conservation au Congo pourront diminuer les montants dans les autres lignes budgétaires et augmenter la somme disponible pour les autres actions.